

Un mariage à trois en 2019 ?

Politique. Les élus communautaires de la Codah se sont majoritairement prononcés, mardi, en faveur d'une fusion avec Caux Estuaire et Criquetot-l'Esneval. La gauche n'a pas pris part au vote.

Voilà qui devrait mettre fin à une joute politique de plus de 5 ans dans un paysage intercommunal en pleine mutation. Une évolution notable depuis l'adoption en 2015 de la loi NOTRe, un texte législatif portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Mardi soir, les élus du conseil communautaire de la Codah ont voté « pour » une délibération portant sur la fusion des 17 communes de l'agglomération havraise avec les deux com'com de Caux Estuaire et Criquetot-l'Esneval. « Toutes les études socio-économiques démontrent l'existence d'un tel bassin dont l'homogénéité est remarquablement forte et cohérente », a plaidé en préambule Luc Lemonnier.

« Cette fusion s'avère équilibrée et durable »

« Ce territoire doit, plus que jamais, être porteur d'ambition, a poursuivi le maire du Havre et président de la Codah. Cette fusion s'avère équilibrée et durable. En renforçant la complémentarité entre territoires urbains et ruraux, elle permettra également de conforter ses atouts économiques et géographiques ». Et d'ajouter : « C'est un atout pour conforter le statut et le rayonnement d'un tel territoire ».

Le périmètre de ce nouvel établissement public de coopération intercommunautaire (EPCI), élargi à 54

communes pour 275 000 habitants, est ainsi appelé à devenir une communauté urbaine. C'est du moins la volonté de Luc Lemonnier qui, par ce vote en faveur de la fusion, va saisir la préfète de Seine-Maritime afin qu'elle définit, par arrêté préfectoral, le projet de périmètre de ce nouvel EPCI sous cette nouvelle forme juridique. Un arrêté attendu dans deux mois.

Pendant une trentaine de minutes, une charte a été soumise aux conseillers communautaires. Avec force tableaux et chiffres comptables, les contours administratifs, financiers et la gouvernance ont pu être appréhendés. Cette nouvelle forme juridique permettrait d'obtenir 10 millions de dotations supplémentaires pour le territoire élargi aux trois EPCI, « assorti d'une extension de compétences au service des habitants », a fait valoir Michel Maillard, 5e vice-président de la Codah, rapporteur du projet.

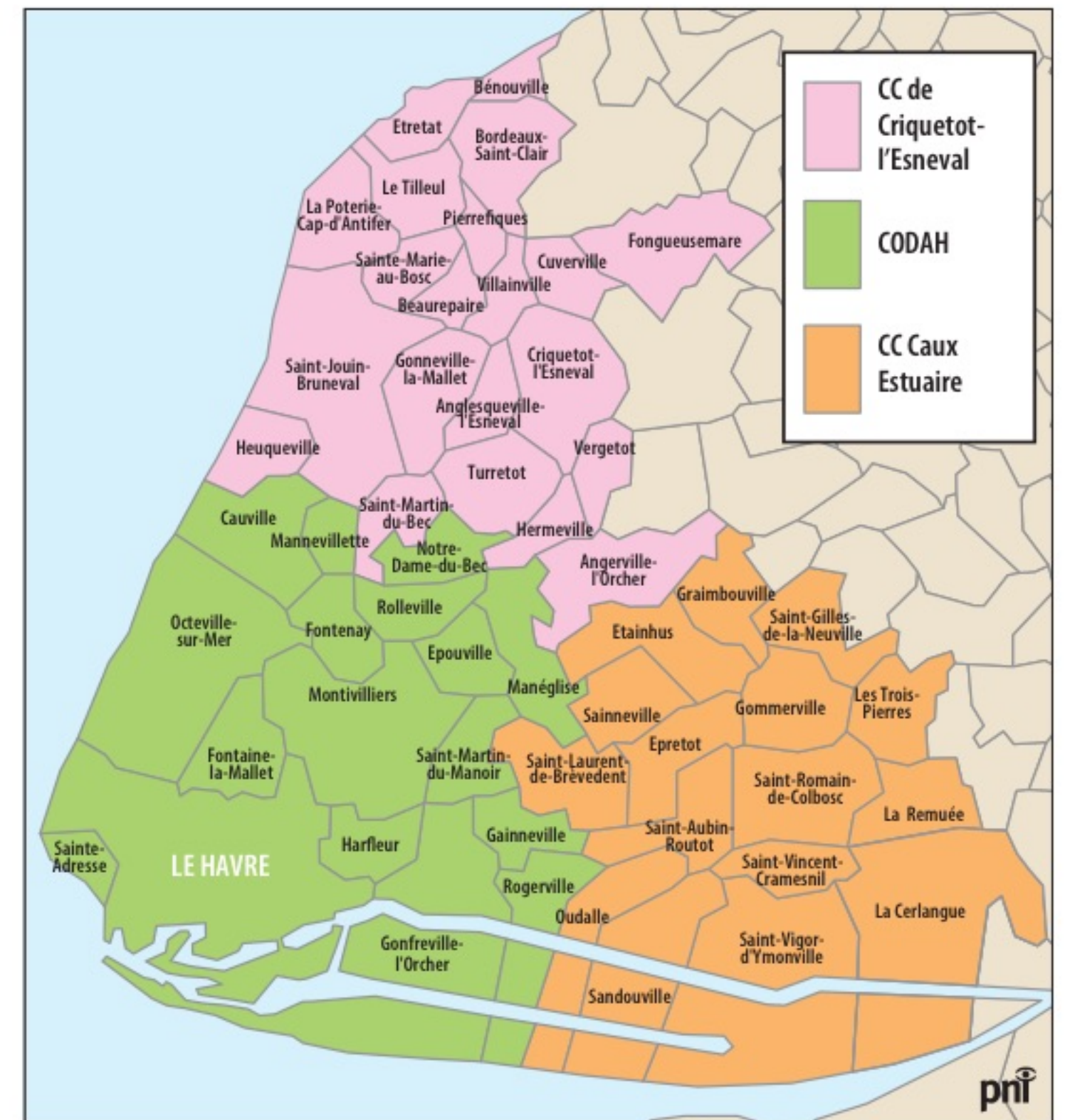
Cette vision pleine d'avenir n'a visiblement pas convaincu les élus de l'opposition qui ont dénoncé « une décision prise à la hâte » ajoutée, selon eux, à l'absence de toute concertation publique. « Que ce soit en conférence, en conseil municipal, ou tout simplement en séance publique, il n'y a pas eu de débat, a objecté Christian Bouchard. Par ce vote, les maires vont engager leur commune, sans limitation de durée, dans une forme juridique pour laquelle ils n'ont aucun mandat de leurs électeurs, ni de leurs conseils municipaux, a poursuivi l'élu du groupe municipal Pour une nouvelle gauche au Havre. Avec 54 communes, le trans-

fert de compétences obligatoires à la communauté urbaine, ajouté à son propre régime fiscal, les communes seront déposées de tout pouvoir politique et décisionnel ».

Avant que la délibération ne soit mise aux voix, les maires d'Harfleur et de Gonfreville-l'Orcher ont demandé une suspension de séance « afin de trouver un terrain d'entente politique permettant que la question posée de l'élargissement de la Codah et de sa forme juridique puisse être votée le plus largement possible », a souligné Christine Morel, maire PCF d'Harfleur. Il s'agissait de supprimer la référence à la communauté urbaine. Une demande rejetée par Luc Lemonnier qui a vu l'abstention de 19 partisans de cette délibération alternative.

« Faire rayonner notre territoire en Normandie et au-delà »

Après 3 heures de débats, le conseil communautaire de la Codah s'est majoritairement prononcé par 54 voix sur 75 votants, pour lancer le processus d'élargissement de son territoire aux deux com'com du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire. « Nous engageons, avec nos partenaires, un processus qui doit mener à la création d'une communauté urbaine de 275 000 habitants capable de faire rayonner notre territoire en Normandie et au-delà, dans le même esprit de coopération, de dialogue et de concertation que celui qui a permis à la Codah de faire aboutir de grands projets », a avancé Luc Lemonnier. Cependant, à l'issue du vote, restait en suspens une question. Car s'il semble acquis que les élus de la communauté de communes de Criquetot-l'Esneval (21 communes, 16 494 habitants)



soient favorables à ce rapprochement, un vent contraire pourrait venir des élus de Caux Estuaire (16 communes, 18 504 habitants). En dernière instance, une majorité d'entre eux avait redit son hostilité à rejoindre l'agglomération havraise et ses quelque 240 000 habitants.

Faute d'avoir obtenu les deux tiers des voix nécessaires, le projet de fusion avec Caux Estuaire et Criquetot, défendu à l'époque par Édouard Philippe, avait dû être repoussé.

STÉPHANE GOUËL

« DES GARANTIES SOLIDES DE LA CODAH »

Au lendemain du vote de la Codah, Didier Sanson, président de Caux Estuaire, n'a pas manqué de réagir.

« Les élus de la Codah se sont prononcés en faveur d'une fusion à trois intercommunalités. Pour moi, ce n'est pas une surprise. En revanche, il y a un fait nouveau, c'est l'objectif de passage en communauté urbaine. Rien ne me choque : Rouen est une métropole, Caen et Alençon sont structurés en communauté urbaine. Donc, s'il s'agit de donner du poids au Havre et à sa région dans le concert des territoires, c'est presque une évidence, il faut viser cet objectif. Mais Caux Estuaire ne délibérera pas avant d'être saisi par la préfète. Ce délai doit être mis à profit pour que des gages soient donnés aux élus de notre territoire. Lemonnier parle de confiance et de respect des équilibres, je lui en fais crédit. Il faut maintenant que la Codah apporte des garanties en termes de gouvernance en proposant une représentation de Caux Estuaire qui soit digne de ce nom, en proposant une méthode solide sur la question du PLUI qui inquiète tous les élus ruraux et pas seulement les maires de Caux Estuaire. Il faut que les trois intercommunalités construisent un véritable projet de territoire. Il convient également que nous ayons des garanties sur le maintien des services de proximité. Pour moi, c'est une priorité. Sur de nombreux territoires, cette proximité perd chaque jour du terrain, à mesure que les technostructures se renforcent et que les centres de décision se concentrent, donc s'éloignent. Et le perdant, c'est toujours l'habitant. Cette dimension concrète du service public à la française mérite d'être défendu bec et ongles, tout particulièrement en milieu rural. Pas question que nos habitants fassent des déplacements sur Le Havre pour un problème de rudologie ».



PROPOS RECUEILLIS PAR S. G.

Ils se sont exprimés au cours du vote



Daniel Fidelin, vice-président Codah, maire LR de Montivilliers.

« En 1995, ce projet de regroupement Codah, discuté en 1998, n'était pas dans les programmes électoraux et on l'a fait. Nous avons la légitimité des électeurs qui nous ont élus pour cela. Ils nous ont fait confiance car ils savent que c'est pour leur apporter un mieux dans leur vie quotidienne. Ceci pour répondre aux

collègues qui diraient que nous n'avons pas mandat de nos électeurs lorsque nous nous sommes présentés lors des dernières municipales ».



Jean-Paul Lecoq, conseiller communautaire, député PCF de la 8e circonscription du Havre

« Une fois que nos présidents sont partis - l'un est en retraite et l'autre satellisé - on nous propose à nouveau l'extension mais pour une

communauté urbaine. Sujet que l'on a toujours évité, refusé, depuis la création de la Codah. Pour de nombreuses raisons qui ont été exposées. Alors, on se dit qu'on est un peu obligé de faire une charte parce que c'est tellement contraignant que l'on va essayer d'atténuer la douleur. Sauf que les chartes, ça va quand on s'entend bien. Mais le jour où il y a un sujet qui nous pose problème, qu'on est en désaccord les uns les autres, la charte vole en éclat puisqu'elle n'a aucun fondement juridique et seul s'applique la loi et rien que la loi ».